REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil: 29

en exercice: 29

ayant pris part à la délibération : 29 Date de convocation : 11 mars 2025 Date d'affichage : 12 mars 2025 Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/25

ID : 077-217704386-20250320-LISTDELIB_20325-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, Pierre ALIX, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, PEREIRA Ludovic, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

CHEAV Vanny CARCA Catherine KHAU Catherine donne pouvoir à LEFORT Martine donne pouvoir à PIOCELLE Philippe donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed

Absent excusé: /

Secrétaire de séance : GUILLOSSOU Carine

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H00

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame Carine GUILLOSSOU se propose comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 FEVRIER 2025

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 FEVRIER 2025

Pour: 22

Ne prend pas part au vote: 7 (GUEYE - VERONA - COMBE - GABILLOT - BAUDOUX -

DERE - BIZE)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025



ID: 077-217704386-20250320-LISTDELIB_20325-DE

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	OBJET	VOTE
2025 – 010	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	A PRIS ACTE
2025 – 011	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE - 2025	Approuvée à LA MAJORITE Pour : 22 Contre : 7

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Secrétaire de séance : Madame Carine GUILLOSSOU

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres de l'équipe majoritaire présents à cette séance POUR EXTRAIT CONFORME À Saint-Thibault-des-Vignes, 24 mars 2025

Le Maire,

Christian PLUMARD